



**GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R03-2024-061

PUBLIÉ LE 11 MARS 2024

# Sommaire

## **Direction Générale de la Coordination et de l'Animation du Territoire /**

R03-2024-03-07-00004 - Arrêté préfectoral désignant le représentant de l'État à la commission des investissements du Grand port maritime de la Guyane (1 page)

Page 3

Direction Générale de la Coordination et de  
l'Animation du Territoire

R03-2024-03-07-00004

Arrêté préfectoral désignant le représentant de  
l'État à la commission des investissements du  
Grand port maritime de la Guyane

**ARRÊTÉ n°  
portant nomination du représentant de l'État  
à la commission des investissements  
du Grand Port Maritime de la Guyane**

Le Préfet de la Guyane,

**VU** le code des transports, notamment ses articles L.5312-11 à L.5713-7-1, ainsi que R.5312-36 à R.5312-39-1 et R.5713-8 ;

**VU** la loi n° 2016-816 du 20 juin 2016 pour l'économie bleue ;

**VU** le décret n° 2012-1102 du 1er octobre 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des grands ports maritimes de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion ;

**VU** le décret n° 2012-1105 du 1er octobre 2012 instituant le Grand Port Maritime de la Guyane ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**VU** la délibération n°1 du conseil de développement du Grand port maritime de la Guyane du 18 novembre 2018 ;

**Sur proposition** du secrétaire général des services de l'État ;

**ARRÊTE**

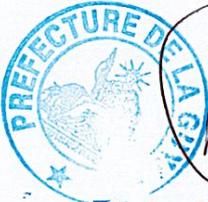
**Article 1 :** Est nommée représentante de l'État à la commission des investissements du Grand port maritime de la Guyane, Mme Margot RENAULT, directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale ;

**Article 2 :** En cas d'empêchement de Mme Margot RENAULT, son suppléant est M. Alain WONG-YIU-CHUNG, conseiller du préfet, infrastructures, numérique et mobilités ;

**Article 3 :** Le secrétaire général des services de l'État dans le département, la directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale et le directeur général des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Guyane.

Fait à Cayenne, le **7 MARS 2024**

Le Préfet,

  
  
**Antoine POUSSIER**